

Les déchets sur le tapis

Dans les semaines à venir, chaque foyer recevra le signal officialisant le lancement du nouveau mode de gestion des déchets ménagers. Rencontre avec Denis Roycourt, vice-président à l'environnement.

Sur quelles bases les élus se sont-ils fondés pour aboutir à ce schéma ?

D'abord, écarter le fait qu'un seul mode de traitement suffirait pour tout. Envisager d'emblée une gestion multifilières qui répondent à nos besoins ainsi qu'à la protection de l'environnement et donc partir d'une étude de caractérisation pour savoir réellement ce que contenaient nos poubelles. Ensuite, deux autres idées fortes nous importaient. Le désir de maintenir la collecte en régie tout en facilitant le tri pour le citoyen. Cela supposait des modifications dans l'organisation des agents, d'où l'idée d'en profiter pour améliorer leur travail.

Quelles raisons ont motivé ce nouveau schéma ?

L'étude menée par le Cabinet Antéa a mis en évidence que la moitié de ce que contiennent nos poubelles ne devrait pas y être ! Sans aucun investissement lourd comme une usine d'incinération, nous disposons là d'une marge importante de progrès. L'idée de départ, c'est de s'adapter à la spécificité de chaque quartier, chaque collectivité et qu'il y ait une certaine équité en leur proposant les meilleures pratiques.

Quels sont les principaux points d'amélioration ?

Il nous faut favoriser le tri, le simplifier, passer à un seul sac ou un seul bac à la place

Décliné à l'identique du volet « déchets » de la loi Grenelle, le schéma de gestion des déchets de l'auxerrois nous impose d'autres objectifs en matière de réduction et de recyclage



Panorama : Les déchets sur le tapis



des sacs jaunes et bleus car aujourd'hui la technique le permet. Collecter en porte-à-porte qui donne de meilleurs résultats. Il nous faut aussi réorganiser les tournées en nous affranchissant des limites communales qui pénalisaient l'économie du service actuel, repérer les gros producteurs de déchets pour capter les gisements, là où ils sont les plus importants. Il nous faut enfin accroître le réseau des déchèteries car certaines communes sont insuffisamment desservies.

Quelle est la grande avancée de ce nouveau schéma ?

Une multitude d'améliorations avec d'un côté, une valorisation exemplaire et de l'autre, la diminution de la part de nos déchets enfouis. Le tri est bon pour l'environnement. Avec les nouvelles directives et la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui tiennent compte de la performance au tri, ce dernier peut devenir bon pour le porte-monnaie. Un exemple : les déchets verts ! S'ils sont enfouis à Pien, ils nous coûtent 69€ la tonne (TGAP incluse). S'ils sont portés en déchèterie,

leur traitement est de l'ordre de 29,44€ la tonne. Et si chacun se met au compostage à domicile, cela ne représente plus rien.

Quels en sont les autres grands enjeux ?

La baisse des dépenses de fonctionnement [-4,1% en 2010 comparé à 2008] à qualité de service renforcée, y compris dans les quartiers à habitat collectif (point sur lequel nous avons le plus insisté). Les locataires ne descendront plus au local poubelles et la Communauté n'aura plus à les collecter. Ils apporteront leurs déchets sélectifs, y compris verre mais aussi ordures ménagères, aux Points recyclage semi enterrés de proximité. Cette réelle optimisation pour l'habitant nous fait économiser beaucoup.

Quel est le montant des investissements à venir ?

2 millions d'€, à répartir sur deux à trois ans entre l'achat de véhicules et l'équipement des quartiers d'habitat collectif en points d'apport systématiquement semi-enterrés, y compris à St-Siméon.

L'étude de caractérisation démontre que 50% de recyclables sont encore présents dans nos poubelles !

L'élément d'une nouvelle économie est l'une des raisons essentielles qui ont motivé les élus à opter pour une réorganisation de la collecte et du traitement de nos déchets

► Réduction et recyclage



Au regard de l'article 46 de la loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009, l'Etat s'engage sur des objectifs chiffrés.

- Diminuer de 15% les déchets enfouis d'ici 2012.
- Baisser de 7% la production d'ordures ménagères d'ici à 5 ans.
- Augmenter de 35% la valorisation des déchets ménagers à l'horizon 2012.

Panorama : Les déchets sur le tapis

Le Grenelle 1 met l'accent sur la prévention. Et dans l'auxerrois ?

Premièrement, la relance du Stop-pub, avec notre propre autocollant, car il est démontré qu'encre 15% de la publicité distribuée dans les boîtes aux lettres est jetée directement. Deuxièmement, le compostage à domicile qui nous évite tout traitement. Troisièmement, la mise en place d'une ressourcerie, avec récupération et réutilisation. Elle soustrait 5% des déchets des déchèteries. Enfin si la part enfouie diminue, c'est moins de pollution à tous les niveaux et la qualité de notre environnement qui progresse.

La loi annonce une tarification incitative d'ici 5 ans, indexée sur la nature et le poids et/ou le nombre d'enlèvements des déchets...

J'y suis favorable, mais dans un second temps, après cette réorganisation à partir de laquelle nous pourrons faire des projections et voir ce que donnerait une tarification plus incitative. C'est une volonté que de prendre le temps nécessaire pour ne pas subir d'éventuels effets pervers. Les calculs seront faits par un cabinet. Quant à la redevance (Ndlr : calculée à partir des quantité et nature de déchets produits) pour les professionnels, le principe politique est acquis. Reste à voir dans quelles conditions. Mais Communauté, commerçants et artisans ont la volonté commune d'avancer dans ce sens.

La valorisation des biodéchets est largement préconisée. Quelles sont vos pistes ?

Le traitement des déchets verts est le seul élément du dossier qui n'a pas été tranché. Et ce n'est pas qu'un problème de coûts ! Par contre, nous avons un véritable projet tourné vers la restauration scolaire. Jusqu'à présent tous les restes allaient à la

poubelle. Un agriculteur local est intéressé en vue de leur méthanisation [Ndlr : décomposition des déchets, notamment en « compost » et production de gaz]. L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) nous dit qu'il ne peut pas y avoir mieux !

Quel serait votre message à ceux qui trient déjà beaucoup ?

Après l'échec des grands de ce monde à Copenhague, il y a de quoi perdre son optimisme. Mais quand, pour compenser, les citoyens s'approprient l'action publique associée à une vraie volonté politique locale, on trouve toujours la bonne solution. ●CL

► Réduction et recyclage



Les engagements de la Communauté :

- Diminuer notre production d'ordures ménagères pour inverser d'ici 2015 les chiffres enfouissement/valorisation et passer ainsi de 80 à 60% pour l'enfouissement et de 20 à 40% pour la valorisation.

- Accroître le recyclage des emballages, notamment en développant le tri sélectif au porte à porte sur l'ensemble des 19 communes du territoire.
- Donner une nouvelle impulsion au recyclage du verre, là où comparé à la moyenne nationale, l'auxerrois a de gros efforts à fournir.
- Chercher à récupérer certains gisements identifiés de gros producteurs, notamment les flux de cartons, de déchets alimentaires et de verre qui, aujourd'hui, sont encore présentés en mélange avec les ordures ménagères.

Au final et résumé en 2010 on attend donc de nous :



- Davantage d'implication, plus de tri, mais des consignes simplifiées pour les emballages, plus de valorisation du verre, des cartons et des biodéchets.
- D'ici à deux ans, nous disposerons de nouveaux équipements. Dès 2010, et sur

deux exercices, conteneurisation pour les ordures ménagères et d'ici à deux ans mise à disposition de conteneurs dédiés aux recyclables. Des colonnes semi-enterrées pour l'habitat collectif qui accepteront les 3 flux, sélectifs, verre et résiduels.

• Diversifiées et adaptées aux besoins, les collectes, sélectifs et ordures ménagères seront moins fréquentes. 1 seul ramassage hebdomadaire pour les OM, excepté dans l'hyper-centre d'Auxerre et les quartiers collectifs collectés 2 fois la semaine. 1 collecte tous les 15 jours pour les recyclables, hormis dans l'hyper-centre d'Auxerre maintenu à 1 collecte par semaine. Il en résultera une baisse des dépenses de carburant [-2% de kilomètres hebdomadaires parcourus].

Tonnages	2008	2010	2015
Ordures ménagères	20 760	19 196	16 902
Collecte sélective	5 820	7 580	10 372
Déchets verts ¹	-	417	1 417
Biodéchets ²	-	467	684
Production totale	26 580	27 660	29 375

¹ Disparition des déchets verts des sacs d'ordures ménagères

² Compostage individuel à domicile et fraction biodégradable des déchets de restauration à grande échelle